



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°124/2026

ZAC LES PORTES DE LA SEICHE – ILOTS 5-6-7 DE LA PHASE 3 - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS ENEDIS

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°124/2026 (3.5) : ZAC Les Portes de la Seiche – Ilots 5-6-7 de la phase 3 -**Signature de deux conventions Enedis****Rapporteur : M. Tonnelier**

Lors du début du chantier de l'îlot 5 de la phase 3, il a été soulevé un enjeu de temporalités concernant le poste de transformation électrique destiné à alimenter les îlots 5-6-7. En effet, la livraison des premiers logements de l'îlot 7 est prévue pour février 2027. Or, l'installation du poste intégré dans l'un des deux collectifs de l'îlot 5 n'était envisagée que pour la fin 2027.

Consciente que l'échéance du poste est jugée trop tardive par rapport à la livraison des premiers logements de l'îlot 7, et afin de ne pas perturber le chantier de l'îlot 5, la commune-aménageur de la ZAC a trouvé un compromis avec les opérateurs Secib et Bâti Armor et le concessionnaire Enedis pour délocaliser l'implantation de ce poste vers le parking public au nord de l'îlot 6.

Le coût total de ces travaux après réfaction est de 63 267,98 € TTC. À noter que ce montant :

- Comprend un surcoût supplémentaire de 7 072,89 € TTC correspondant à la suppression partielle du réseau HTA/BT existant et à la nouvelle extension de ce réseau ;
- Dédie 56 195,09 € TTC au poste de transformation. Aucun coût n'a été engagé pour le poste jusqu'à aujourd'hui.

Afin de formaliser l'ensemble de ce dossier, Enedis soumet à la commune deux projets de conventions. La première concerne la mise à disposition par la commune d'une partie du parking nécessaire à la pose du transformateur et à sa maintenance future. La seconde convention autorise Enedis à poser les réseaux HTA/BT en propriété communale. Il s'agit de la dernière étape avant qu'Enedis engage les travaux prochainement en respectant l'échéance de la fin d'année 2026 pour la mise en service de ce poste de transformation et ses réseaux.

Ceci exposé,

Vu le devis pour la contribution de la commune à l'extension du réseau HTA/BT pour l'alimentation des îlots 5-6-7 signé par Monsieur le Maire en date du 05/06/2026 (**annexe 20**) ;

Vu la proposition de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité (**annexe 21**) ;

Vu la proposition de convention de servitudes pour des ouvrages souterrains HTA et BT (**annexe 22**) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace réunie le 9 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de transformation destiné à distribuer de l'électricité aux îlots 5-6-7 de la phase 3 de la ZAC des Portes de la Seiche ;**
- **Autorise M. Le Maire à signer la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains connectant le poste de transformation aux îlots 5-6-7 de la phase 3 de la ZAC des Portes de la Seiche.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20261005-DEL124_2026-DE